



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

6064/87 (Presse 57)

1156th Council meeting
- General Affairs -
Luxembourg, 26 and 27 April 1987

President: Mr Leo TINDEMANS
Minister for Foreign Relations
of the Kingdom of Belgium

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Leo TINDEMANS Minister for Foreign Relations
Mr Paul de KEERSMAEKER State Secretary for European Affairs

Denmark:

Mr Uffe ELLEMANN-JENSEN Minister for Foreign Affairs
Mr Knud-Erik TYGESEN State Secretary,
Ministry for Foreign Affairs

Germany:

Mr Hans-Dietrich GENSCHER Federal Minister for Foreign Affairs
Mrs Irmgard ADAM-SCHWAETZER Minister of State,
Federal Ministry for Foreign Affairs

Greece:

Mr Theodoros PANGALOS Deputy Minister for Foreign Affairs

Spain:

Mr Francisco FERNANDEZ ORDONEZ Minister for Foreign Affairs
Mr Pedro SOLBES State Secretary for Relations with
the European Communities

France:

Mr Jean-Bernard RAIMOND Minister for Foreign Affairs

Ireland:

Mr Brian LENIHAN Minister for Foreign Affairs
Mrs Maire GEOGHAN-QUINN Minister of State for European
Affairs

Italy:

Mr Giulio ANDREOTTI Minister for Foreign Affairs

Luxembourg:

Mr Jacques F. POOS Minister for Foreign Affairs

Netherlands:

Mr H. VAN DEN BROEK Minister for Foreign Affairs

Mr P.R.H.M. VAN DER LINDEN State Secretary for Foreign Affairs

Portugal:

Mr Pedro PIRES de MIRANDA Minister for Foreign Affairs

Mr Victor MARTINS State Secretary for European Affairs

United Kingdom:

Mrs Lynda CHALKER Minister of State, Foreign and Commonwealth Office

o

o

o

Commission:

Mr Jacques DELORS President

Mr Frans ANDRIESEN Vice-President

Mr Henning CHRISTOPHERSEN Vice-President

Mr Claude CHEYSSON Member

Mr Willy DE CLERCQ Member

MAKING A SUCCESS OF THE SINGLE ACT

The Council held an initial overall discussion on the Commission proposals contained in the communication "Making a success of the Single Act - a new frontier for Europe" (on the basis of a report from the Presidency, reflecting the preparatory proceedings of the Permanent Representatives Committee.

The discussion gave delegations the opportunity to express their views in turn on the various sections of the Commission communication: the reform of the Common Agricultural Policy - the substance of which is dealt with by the Agriculture Council -, the structural funds with a view to cohesion, the financing of the community budget, budgetary discipline and budget management.

After discussion of each section, the President of the Council drew up conclusions regarding the organization of the Council's work at its meetings in May and June and the proceedings of the Permanent Representatives Committee, in order to ensure optimum conditions for the discussion which the Heads of State or of Government will hold on this subject. The Presidency indicated that it intended to obtain answers to the Commission's main questions from the European Council on 29 and 30 June 1987.

The Council also noted that the ECOFIN Council intended to hold an exchange of views on this question at its May meeting. The Presidency will report back on both these and the Agriculture Council's discussions to the next meeting of the General Affairs Council, in May.

During the weekend preceding the European Council the Ministers for Foreign Affairs will meet privately to complete preparation of the question.

RELATIONS WITH TURKEY

The Council decided to acknowledge receipt of the letters in which Mr Turgut OZAL, Prime Minister of the Government of the Republic of Turkey, applied on 14 April 1987, for the accession of Turkey to the European Communities.

On the same occasion, the Council decided to implement the procedure provided for by the Treaties in this respect, while bearing in mind the amendments agreed upon by the Luxembourg Conference on the Single European Act.

RELATIONS WITH HUNGARY

The Council approved the negotiating brief for an agreement on trade and commercial and economic co-operation between the Community and Hungary and authorized the Commission to open negotiations on that basis.

RELATIONS WITH YUGOSLAVIA

The Council held an initial general exchange of views on the new Commission proposals concerning the negotiation of a second Financial Protocol within the framework of the EEC-Yugoslavia Co-operation Agreement.

It instructed the Permanent Representatives Committee to examine these proposals in greater detail in the light of this discussion and to report back to it at its next meeting.

ISRAEL - RISK CAPITAL

The Council heard a statement by Mr CHEYSSON, following which the Permanent Representatives Committee will continue to examine this question.

RELATIONS WITH ALGERIA

The Council prepared the Community position with a view to the 1st meeting of the EEC-Algeria Co-operation Council, which was held in the early evening of Monday 27 April (see press release CEE-AL 3103/87 Presse 59).

FINANCIAL AND TECHNICAL AID TO ASIAN AND LATIN AMERICAN DEVELOPING COUNTRIES

The Council adopted the general guidelines for 1987 concerning financial and technical aid to Asian and Latin American developing countries.

The geographical allocation of appropriations continues to be 75% for Asia and 25% for Latin America. The reserve of available appropriations constituted prior to the geographical allocation is increased from 5% to 10%; the Commission has stated its intention of using the amount of the reserve mainly for Central America.

QUADRILATERAL TRADE MEETING IN JAPAN

The Council took note of a communication from Commissioner DE CLERCQ on the course of the quadrilateral meeting between the Community, the United States, Canada and Japan, which was held in Kashikogima on 25 and 26 April, and on the bilateral talks which he held on that occasion, particularly with Japanese Ministers, on trade relations with Japan.

The Council confirmed its intention of returning to the dossier on Japan at its next meeting in May.

OECD MINISTERIAL MEETING

The Council heard a communication from the Commission concerning preparations for the OECD Ministerial meeting to be held in Paris on 12 and 13 May 1987.

In this connection, it took note of the Presidency's intention of ensuring smooth Community co-ordination throughout the preparatory work and during the Ministerial meeting.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Cyprus

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation opening, allocating and providing for the administration of a Community tariff quota for new potatoes falling within subheading 07.01 A II b) of the Common Customs Tariff and originating in Cyprus (1987) (suspension of the CCT at 9,4% - 10% in the Community - up to a limit of 60 000 tonnes from 16 May to 30 June 1987: 55 000 tonnes allocated among the Member States; 5 000 tonnes reserve).

Appointments

On a proposal from the Netherlands Government, the Council appointed Mr A.S.M. NUYTEN as a member of the Advisory Committee on the training of Midwives to replace Mr M.W. DUJARDIN, who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, which runs until 6 October 1989.

On a proposal from the Italian Government, the Council also appointed Professor Pier Luigi MASI as an alternate member of the Advisory Committee on the Training of Dental Surgeons to replace Professor Giorgio BOREA, who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, which runs until 15 December 1989.

Then, on a proposal from the German Government, the Council appointed Mr Jens VOJTA as an alternate member of the Advisory Committee on Vocational Training to replace Mr W. HEMPEL, who has died, for the remainder of the latter's term of office, which runs until 14 July 1987.

Finally, on a proposal from the Commission, the Council appointed as alternate members of the Administrative Board of the European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions:

- Mr S. BOGH, to replace Mr P. CARLSEN, who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, which runs until 17 February 1988;
- Mr Daniel DE NORRE, to replace Mr P. ARETS, who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, which runs until 17 February 1988.

Bruxelles, le 24 avril 1987.

433

NOTE BIO(87)101 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE :

Préparation du Conseil Affaires Générales - (F. LE BAIL)

Le Conseil débutera à 17 h dimanche 26 avril pour un premier échange de vues en cadre restreint sur "réussir l'Acte Unique". Il reprendra ses travaux le lundi 27 avril à 10 h sur une série de points concernant tous les relations extérieures.

Le Conseil devrait pouvoir prendre des décisions sur deux points :

- Hongrie :

Il devrait adopter les directives de négociations en vue de la conclusion d'un accord de commerce et de coopération avec la Hongrie, les difficultés principales (élimination des restrictions quantitatives, réciprocité) ayant été quasiment résolues lors du dernier COREPER. Les réserves qui subsistent (RFA, Pays-Bas, Espagne) ne semblent pas de nature à empêcher l'adoption de cette directive.

- Répartition des fonds de l'aide financière et technique en faveur des PVDALA.

Le Conseil devrait adopter à la majorité la solution de compromis trouvée pour la répartition des 174,8 Mecu dont est doté la ligne budgétaire 930 en 87. Il s'agit de constituer une réserve de 10 % sur la ligne budgétaire en cause, réserve qui sera utilisée pour l'Amérique centrale et de répartir le reste à concurrence de 75 % pour l'Asie et 25 % pour l'Amérique Latine. Le point n'est à l'ordre du jour que pour permettre à deux délégations (Espagne et UK) d'exprimer leurs réserves sur cette solution pour des raisons diamétralement opposées, l'Espagne ayant souhaité une aide plus importante pour l'Amérique latine, le Royaume-Uni estimant que la réserve de 10 % qui sera utilisée pour l'Amérique centrale est au contraire trop favorable.

- Yougoslavie :

Le Conseil se penchera sur les relations avec la Yougoslavie. La Commission a fait une proposition de modification du mandat de négociation qu'elle avait obtenue sur le protocole financier. La Yougoslavie avait rejeté la proposition faite, c'est-à-dire 380 Mecu totalement en prêt de la BEI et avait souhaité obtenir 700 Mécus dont 100 Mécus en ressources budgétaires estimant que ces fonds seraient utilisés en faveur de l'axe routier transyougoslave qui est d'une grande utilité pour la Communauté. A la suite de ce premier round avec la Yougoslavie, la Commission propose au Conseil une amélioration du mandat de négociation qui porterait les prêts de la BEI à 520 Mécus et l'aide budgétaire à 40 Mécus en vue de la bonification d'intérêts. Elle propose également que ce protocole financier s'étende sur une période de 7 ans au lieu de 5.

Le Conseil devrait décider de l'orientation à donner à ce dossier.

- Turquie :

La demande de la Turquie d'adhérer à la CEE apparaît à l'ordre du jour du Conseil mais il est à prévoir que la discussion en plénière sera de courte durée et qu'elle aura lieu au cours du déjeuner. On ne s'attend pas à ce que la décision de transmettre la demande de candidature à la Commission soit prise à l'occasion de cette session du Conseil.

- Israël :

Le Conseil se penchera à nouveau sur la proposition de la Commission d'octroyer 3 Mécus à Israël pour les capitaux à risques. Lors du dernier Conseil Affaires Générales, les Ministres n'avaient pas doté le protocole financier CEE/Israël de ressources budgétaires destinées à ces opérations. La Commission revient à la charge en proposant une solution hors protocole qui consisterait à trouver les fonds en faveur de telles opérations en Israël sur la ligne budgétaire 9671 "action visant la promotion de l'investissement et l'apport de capitaux nouveaux en Méditerranée". On ne s'attend pas à une décision sur cette question qui fait l'objet d'une vive opposition de la part de 4 Pays (UK, D, F et P).

- Algérie :

A l'issue du Conseil, se tiendra le premier conseil de coopération Communauté / Algérie depuis la signature de l'accord en 76. Les deux parties procéderont à un échange de vues sur l'ensemble de leurs relations tant au point de vue commercial que de la coopération. La délégation algérienne sera présidée par le Ministre des Affaires Etrangères algérien, Mr TALEB IBRAHIMI, la Commission sera représentée par Mr Claude CHEYSSON.

Rendez-vous de midi -

Japon :

Nous avons annoncé que la Commission avait informé le Comité 113 qu'elle allait entamer la procédure de mise sous surveillance de produits japonais frappés par les mesures américaines et qu'elle présenterait au Conseil au mois de mai des mesures destinées à éviter le détournement de commerce sur son marché.

Compliments,

G. ANOUIL.



Luxembourg, le 27 avril 1987.

Note BIO (87) 101 (suite 1) aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

Conseil Affaires Générales - Briefing du Président Delors

Evoquant devant les journalistes son intervention au Conseil Affaires Générales, le 26 avril au soir, sur la communication de la Commission intitulée "Réussir l'Acte unique" (COM 100), le Président Delors a indiqué qu'il avait souligné trois points principaux :

- Pourquoi le temps presse,
- Pourquoi la Commission a-t-elle choisi une approche économique,
- Pourquoi la Commission préconise-t-elle une approche à moyen terme.

1. Pourquoi le temps presse

Certains s'imaginent pouvoir prendre à loisir une décision de cette importance, mais ce n'est pas possible :

- parce que la Communauté joue maintenant sa crédibilité, sur la base des engagements pris par le Conseil européen et dans l'Acte unique (notamment la réalisation du grand marché de 1992, qui suscite les attentes des milieux économiques, syndicaux);
 - parce que la situation budgétaire atteint un degré de gravité que nous n'avons jamais connu (ce que souligne le Président dans sa lettre du 10 avril aux Chefs d'Etat et de Gouvernement, lettre qui a été distribuée à la presse aujourd'hui);
- Depuis 1983, la Communauté vit d'expédients et, en décembre dernier, le Président Delors a déclaré au Conseil européen que la Commission ne voulait plus continuer dans cette voie;
- dans sa lettre, il propose une triple solution
- a. la pleine utilisation de la marge de manoeuvre restante pour atteindre 1,4 % du prélèvement TVA,
 - b. le remplacement des avances par des remboursements en ce qui concerne les paiements FEOGA,
 - c. un accord inter-gouvernemental pour des contributions nationales afin de combler le solde du déficit de 1987 qui, dans le Memorandum joint à la lettre, est évalué à 5,08 milliards d'Ecus.

Si les Etats membres ne prennent pas de décision dans ce sens, la Commission sera contrainte d'ajuster le niveau des dépenses à celui des recettes, d'une part en réduisant proportionnellement les dépenses obligatoires (donc les concours des fonds structurels); d'autre part, dans le domaine agricole, soit en cessant les avances aux Etats membres (ce qui contraindra ces derniers à honorer eux-mêmes les engagements de la PAC), soit en modifiant les organisations de marché de façon à réduire proportionnellement - comme pour les fonds structurels - les contributions du FEOGA.

D'ici deux semaines, la Commission présentera aux Etats membres un calcul détaillé de cette alternative et une proposition de budget complémentaire. Si une décision n'est pas prise, les paiements seront affectés en conséquence à partir du 1er août.

./.

2. Pourquoi une approche économique ?

Le grand marché ne peut être réalisé ~~sans~~ ^{avec} cohésion, c'est sans un espace économique commun permettant de résoudre les tensions entre ceux qui en bénéficieront le plus et ceux qui devront faire de lourds efforts pour s'y adapter. D'où la nécessité de donner à ces derniers des assurances contre les risques de déséquilibres ~~grâce~~ grâce à des politiques communes (structurelles, de recherche, de réalisation de grandes infrastructures).

A défaut de cette approche de type fédéral, "le nuage atomique du juste retour" continuera à peser et la Commission sera réduite à un simple organisme de clearing budgétaire. Mais alors ce n'est plus l'esprit de ~~la Communauté~~ l'Acte Unique.

3. Pourquoi une approche à moyen terme ?

A défaut de cette dimension, on se retrouvera dans deux ans dans la même situation. En revanche, cette approche permet la pleine réalisation du grand marché et la poursuite d'une nouvelle frontière pour 1992.

"Jusqu'à maintenant, préoccupés par d'autres problèmes, les Gouvernements des Etats membres étaient restés sur le quai de la gare; ~~maintenant~~ désormais, ils semblent être montés dans le train sous la conduite de la Présidence belge qui a indiqué les prochaines étapes", a conclu le Président Delors, faisant allusion à l'intention du Conseil des Ministres de ~~réexaminer~~ poursuivre l'examen du "plan Delors" lors de ses deux prochaines réunions de mai et de juin, puis de tenir un conclave à la veille du Conseil européen des 29 et 30 juin, selon la méthode qui a permis l'an dernier l'adoption de l'Acte unique. Le Président s'est donc félicité de la compréhension des problèmes et de leur acuité dont a fait preuve le Conseil dans son ensemble, ainsi que de son appréciation de l'approche cohérente préconisée par la Commission.

Interrogé sur la question de savoir si la triple solution aux problèmes budgétaires de 1987, formulée dans sa lettre, ne ressemble pas aux expédients des années passées, M. Delors a souligné que le système des remboursements, à la place de celui des avances, permet un meilleur contrôle des dépenses agricoles, et donc correspond à la volonté de discipline budgétaire à laquelle est attachée la Commission.

Il a aussi noté que les Ministres ont fait preuve d'une bonne compréhension de la réforme de la PAC et de sa nécessité, notamment pour le développement du monde rural; et que l'opposition défensive de la PAC d'un côté, développement des fonds structurels de l'autre, s'est estompée. Enfin, même si les propositions de financement du budget communautaire contenues dans le COM 100 ne sont pas encore approuvées, ne serait-ce que dans leurs principes, par le Conseil, du moins le passage de 1,4 % à 1,6 % de la TVA ne semble plus faire de problèmes.

"Les choses bougent, le mouvement est créé, espérons qu'il se poursuivra".

Amitiés,
G. Anouil. *GA*

Luxembourg, le 27 avril 1987.

NOTE BIO (87) 101 (suite 2) aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL AFFAIRES GENERALES

HONGRIE

Le Conseil a adopté à l'unanimité les directives de ~~negociations~~ ^{negociations} pour un accord avec la Hongrie après la levée des dernières réserves maintenues après le Coreper. Ces directives prévoient la négociation d'un accord de commerce et de coopération commerciale et économique d'une durée de 10 ans. Il s'agira d'un accord non préférentiel qui sur le plan commercial devrait prévoir la clause de la nation la plus favorisée et une libéralisation progressive du commerce. Quant à la coopération, elle devrait être de nature évolutive et concerner des secteurs comme l'industrie, l'énergie, les transports ou encore la recherche scientifique.

Il s'agit là du troisième mandat de négociation obtenu par la Commission pour la conclusion d'accords avec les pays de l'Est. Les deux premiers concernaient la Roumanie et la Tchécoslovaquie. Un premier round de négociation a déjà eu lieu avec la Roumanie et celui avec la Tchécoslovaquie devrait se tenir en mai ou juin de cette année.

JAPON

Le Conseil a entendu un rapport de M. De Clercq qui rentrait de la réunion de la Quadrilatérale au Japon et avait eu des contacts bilatéraux avec les Ministres japonais à cette occasion.

Mr De Clercq comme il l'a indiqué par la suite au cours d'une conférence de presse, a fait savoir aux ministres japonais que la progression inacceptable de l'excédent japonais à l'égard de la Communauté européenne, le risque de détournement de commerce vers le marché communautaire suite à l'appréciation plus grande du yen par rapport au dollar et les récentes mesures commerciales américaines créaient une irritation croissante en Europe et qu'il ne pouvait exclure des mesures unilatérales de la part de la Communauté. "Je n'ai malheureusement constaté aucun changement réel en matière d'ouverture du marché" a-t-il précisé. De ce fait, il a préconisé au Conseil de :

- maintenir la pression politique générale sur le Japon
 - poursuivre avec vigueur les dossiers spécifiques concernant l'ouverture du marché japonais
 - agir rapidement pour être en mesure de se défendre contre les pratiques déloyales et contre un détournement des exportations japonaises des Etats-Unis vers la Communauté européenne.
- A ce sujet, il a demandé aux ministres d'adopter rapidement la modification de la législation anti-dumping proposée par la Commission. (Ceci pourrait être fait au Conseil de Juin). S'agissant du détournement de commerce du fait des mesures américaines affectant certains produits japonais, il a précisé que la Commission était en train de mettre en oeuvre une surveillance ex-ante des importations japonaises de ces produits dans la CE (délivrance automatique de licences) et qu'elle proposerait au Conseil pour décision à sa session de mai des mesures permettant à la Communauté de se défendre au cas où il y aurait détournement.
- poursuivre l'effort dans le cadre du GATT pour atteindre un meilleur équilibre commercial avec le Japon. Il s'agit ici notamment d'ouvrir des négociations XXIV:6 avec le Japon, qui permettraient une déconsolidation et une augmentation de tarifs pour certains produits japonais pour éviter que l'équilibre des avantages au profit du Japon soit accru du fait de l'élargissement.

Sur l'ensemble de son intervention, Mr De Clercq a reçu l'appui unanime des Ministres.

./.

YUGOSLAVIE

Le Conseil a procédé à un débat d'orientation sur la proposition de la Commission de modifier à la hausse le mandat de négociation pour le protocole financier avec ce pays.

Alors que la réaction des Etats membres semble plutôt favorable pour une augmentation du montant des prêts de la BEI, plusieurs délégations (RFA, UK, I) continuent à avoir des difficultés majeures à accorder des ressources budgétaires à la Yougoslavie. Le dossier a été renvoyé au Coreper.

REPARTITION DE L'ASSISTANCE FINANCIERE ET TECHNIQUE EN FAVEUR DES PVD D'ASIE ET D'AMERIQUE LATINE

Le Conseil a adopté sans débat la répartition prévue à l'issue du dernier Coreper : sur les 174,8 MECU de la ligne budgétaire 930, ^{en 1987} une réserve de 10 % sera constituée et utilisée principalement pour l'Amérique Centrale. Le solde sera réparti à concurrence de 75 % pour l'Asie et 25 % pour l'Amérique latine.

Amitiés,
F. LEBAIL

Luxembourg, le 27 avril 1987

NOTE BIO (87) 101 SUITE 3 aux BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du service du Porte-Parôle

CONSEIL AFFAIRES GENERALES

ATTENTION SPECIALE POUR LE BUREAU D'ANKARA

TURQUIE

A l'issue d'une discussion de 45 minutes au cours de laquelle s'est longuement exprimé le Ministre grec Pangalos, la Présidence a constaté sans procéder à un vote formel qu'il y avait une majorité suffisante pour que la demande d'adhésion de la Turquie à la Communauté soit transmise à la Commission pour avis.

Dans sa conférence de presse, le Président Tindemans a mis l'accent sur le fait qu'il s'agit d'une décision procédurale qui n'engage pas la Communauté sur le fond. "Nous avons voulu éviter la politisation de la question; nous avons voulu la traiter de façon "aseptique", a-t-il dit. La procédure utilisée a été la procédure normale de l'article 237 du Traité de Rome qui prévoit en cas de demande d'adhésion l'envoi d'un accusé de réception au pays candidat ainsi que la transmission à la Commission d'une demande d'avis. Dans ce cas précis y a été réajouté une référence à l'Acte unique (qui n'existait pas dans les cas précédents), qui rend l'avis du Parlement obligatoire.

Amitiés,
Françoise LEBAIL.

Bruxelles, le 28 avril 1987.

NOTE BIO(87)101 (suite 4) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

Conseil de Coopération CEE/Algérie :

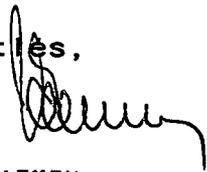
(F. LE BAIL)

Les deux délégations ont souligné l'importance particulière que revêtait ce premier conseil de coopération CEE/Algérie, qu'elles estiment être le début d'un dialogue renforcé. Elles ont rappelé l'importance fondamentale des liens commerciaux qui existent entre les deux partenaires.

Le Ministre des Affaires Etrangères algérien, Mr TALEB IBRAHIMI a fait un bilan plutôt sévère des dix premières années de l'accord de coopération. Il a souligné le contraste entre la force des relations entre l'Algérie et certains Etats membres de la Communauté et l'insignifiance des rapports entre son pays et la Communauté en tant que telle. "L'apport de la CEE au développement de l'Algérie a été purement symbolique, a-t-il dit, du fait de la modestie des moyens financiers consacrés à la coopération." Il n'en a pas moins souhaité l'émergence de rapports de type nouveau avec la Communauté. Il a mis l'accent sur la solidarité maghrébine et souhaité une démarche audacieuse de la Communauté à l'égard des pays du Maghreb. Il a esquissé les objectifs économiques poursuivis par son pays : amélioration de l'appareil de production, réduction de la dépendance alimentaire, limitation de la part des hydrocarbures dans le PNB. "L'Algérie souhaite que les relations avec la Communauté se développent dans trois directions, a-t-il indiqué : appui à la stratégie d'autosuffisance alimentaire, mise en oeuvre d'un dialogue sur l'énergie, mobilisation de moyens financiers mieux adaptés aux besoins de l'Algérie". Elle souhaite un dialogue politique avec la Communauté et Mr Taleb Ibrahimy s'est félicité à ce sujet de l'appui des 12 à la conférence sur la paix au Moyen-Orient.

En réponse, Mr Cheysson a vu dans la reprise de ce dialogue "une évolution qui devrait donner de l'intérêt à un accord qui n'en a pas eu beaucoup jusqu'à présent". Il a souligné l'importance de l'Algérie au sein du monde arabe, du mouvement des non-alignés et son importance accrue pour la Communauté du fait de l'élargissement de celle-ci à deux pays méditerranéens. Il s'est félicité de la concordance de vues entre les priorités retenues par la Communauté dans le cadre des nouveaux protocoles financiers et les objectifs économiques de l'Algérie : accent mis sur la coopération régionale, autosuffisance alimentaire, contact accru entre chefs d'entreprise et organismes de recherche. Il a insisté sur la nécessité d'améliorer les procédures existantes pour une utilisation meilleure et plus rapide des fonds des protocoles financiers.

Amitiés,


H. PAEMEN.